



**SANTE SOCIAUX
LOZERE**

Section d'établissement :

Revalorisation salariale dans le secteur social et médico-social non lucratif

Monsieur le Directeur, Madame la Directrice,

Notre démarche s'inscrit dans un projet de société solidaire à la recherche d'une réduction des inégalités pour les salarié-es et dans la prise en charge des personnes les plus fragiles.

Nous nous réjouissons, dans le cadre du Ségur de la santé, des revalorisations obtenues pour les agent-es de la Fonction publique hospitalière, des établissements sanitaires et des EHPAD.

Leur non-application dans le secteur médico-social et social exacerbe un sentiment d'injustice déjà très présent chez des salarié-es qui font également preuve d'un grand professionnalisme.

Elle creuse des différences salariales déjà responsables des difficultés de recrutement, favorise une hémorragie du personnel, crée des distorsions de rémunération au sein de mêmes familles d'emplois, fragilise le maintien des compétences dans le secteur social et médico-social et amplifie la concurrence entre établissements.

Cela entraîne une dégradation préjudiciable de la protection des personnes vulnérables, des personnes âgées, de l'enfance en danger et des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de la mission Laforcade, un accord de méthode est proposé. Les organisations professionnelles NEXEM et FEHAP et l'entreprise Croix-Rouge Française avaient accepté l'ouverture de négociations pour une revalorisation salariale en contrepartie d'un rapprochement effectif des conventions collectives, notamment les conventions 51 et 66.

Ce cadre unique est le seul à même d'assurer l'égalité de traitement, un même niveau de rémunération pour tous pour un même travail, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, notamment pour 250 000 salarié-es non couverts par l'une des conventions collectives.

Une occasion historique à laquelle la CFDT Santé-Sociaux souscrit sous couvert de l'engagement de l'ensemble des chambres patronales d'AXESS.

Nous, élu-es CFDT Santé-Sociaux, soulignons la responsabilité immense des employeurs si les salarié-es étaient privés de la reconnaissance salariale qui leur est due, du fait d'une guerre d'influence sans fin entre chambres patronales qui conduit, depuis des dizaines d'années, à l'immobilisme et à la perte de pouvoir d'achat des salarié-es.

Nous vous interpellons en qualité de Directeur et Directrice d'établissement et vous invitons à faire remonter nos demandes à vos syndicats d'employeurs.

Dans l'attente, recevez nos salutations.

La section CFDT